MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
****
SECRETARIAT GENERAL
****
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES EN EAU
****
03 BP : 7025 Ouagadougou 03 Tél : 50 37 48 76 à 78

BURKINA FASO
****
Unité - Progrès - Justice

BUDGET-PROGRAMME PAR OBJECTIF (BPO) 2009-2011 DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Décembre 2008

Table des matières

1. INTRODUCTION 2

2. LES OBJECTIFS 5

3. LES RESULTATS 5

4. LES PROGRAMMES 6

5. JUSTIFICATION DES OBJECTIFS 9

5.0. OBJECTIF SPECIFIQUE 1 9

5.1. OBJECTIF SPECIFIQUE 2 12

5.2. OBJECTIF SPECIFIQUE 3. 14

5.3. OBJECTIF SPECIFIQUE 4 18

5.4. OBJECTIF SPECIFIQUE 5 20

6. CONCLUSION : 24

7. TABLEAUX DE PREVISION DES DEPENSES 28

8. TABLEAU DE PASSAGE DU BUDGET-PROGRAMME AU BUDGET-OBJET 29

10. TABLEAU DE PLANIFICATION ANNUELLE COMPAREE DU PN-AEPA (OMD) ET DE LA PROGRAMMATION 2009-2011 DES PROJETS ET PROGRAMMES (REALISATIONS PHYSIQUES ET FINANCIERES AU PRIX COURANT) 30

11. TABLEAU DE PLANIFICATION ANNUELLE COMPAREE DU PN-AEPA (OMD) ET DE LA PROGRAMMATION 2009-2011 DES PROJETS ET PROGRAMMES (REALISATIONS PHYSIQUES ET FINANCIERES AU PRIX COURANT) 31

12. TABLEAU D'EVOLUTION DU TAUX D'ACCES 32

1. INTRODUCTION

La mobilisation de la communauté internationale, régionale et nationale en faveur de la gestion durable des ressources en eau et de la réduction de la pauvreté a conduit à l'adoption à partir de l'année 2000, de plusieurs engagements par les gouvernements, les partenaires de la coopération technique et financière et la société civile.

Au niveau mondial, les principaux engagements adoptés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont respectivement : la Vision mondiale de l'eau, la Vision africaine de l'eau et son cadre d'action 2000-2025, la réduction de moitié d'ici 2015 de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'appui au développement de cadres stratégiques nationaux de lutte contre la pauvreté.

Au plan africain, le Groupe de la Banque Africaine de Développement qui a soutenu le processus de la Vision africaine de l'eau a développé un document de réflexion sur l'AEPA en milieu rural en janvier 2002 et un cadre d'exécution en 2003 qui propose un ensemble d'actions stratégiques devant permettre d'atteindre un taux de couverture de 66% en services d'AEPA en 2010 et 80% en 2015.

Au niveau du Burkina Faso, plusieurs partenaires de la coopération technique et financière (PTF) ont pris des initiatives pour soutenir les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre des engagements du millénaire. Ils comprennent l'appui financier à la mise en œuvre du Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, le financement de plusieurs programmes d'hydraulique, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural et urbain ainsi que des réflexions relatives aux actions à entreprendre dans le cadre de l'atteinte des objectifs du CSLP et des OMD. Ces engagements qui sont conformes à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide se reposent sur les principes d'appropriation, d'harmonisation, d'alignement, de gestion basée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

Afin d'assurer une synergie et une complémentarité de toutes ces initiatives dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement en vue de la réalisation des principaux engagements pris par le pays, le MAHRH a décidé en consultation avec les partenaires de la coopération technique et financière, d'élaborer **un programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural** qui s'appuie sur un cadre unifié d'intervention et prenant en compte les orientations des politiques de décentralisation, de déconcentration, de développement rural décentralisé et de gestion intégrée des ressources en eau.

Le Burkina dispose ainsi de deux instruments qui constituent la référence pour les interventions en matière de GIRE et d'AEPA.

Ainsi pour assurer un meilleur suivi des performances du secteur public de l'eau et l'assainissement en milieu rural piloté par la Direction Générale Ressources en Eau (DGRE) et les Direction Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) afin de mieux argumenter le dialogue avec les partenaires qui viennent en appui au Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues, le budget-programme a été retenu comme l'instrument de planification, de programmation et de budgétisation.

Le champ du budget Programme couvre l'ensemble des activités du secteur public de l'eau et de l'assainissement piloté par la DGRE et les DRAHRH.

On notera que la partie urbaine de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement est actuellement assurée par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement qui a engagé une stratégie cohérente pour atteindre les OMD en milieu urbain, au travers de son plan de

développement 2005-2015, dans un cadre institutionnel et contractuel fondé sur un contrat plan avec l'Etat.

La DGRE et les DRAHRH développent pour la période 2009-2011 le premier budget programme sectoriel en mettant en exergue les efforts à accomplir dans ces trois années sur les deux thématiques de GIRE et d'AEPA accompagné d'un management efficace et efficient du secteur de l'Eau et de l'Assainissement.

La mission et les buts du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

La Mission

La mission du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques est d'élaborer et mettre en œuvre la politique en matière de développement agricole, hydraulique et des ressources halieutiques. Cette mission comporte trois buts.

Les Buts

Les buts du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques sont :

- Promouvoir le secteur agricole ;
- Promouvoir le secteur hydraulique ;
- Promouvoir le développement des ressources halieutiques.

La Mission et les attributions de Direction Générale des Ressources en Eau

La Mission

La Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) a pour mission l'élaboration, l'application et le suivi de la politique nationale en matière de gestion intégrée des ressources en eau et d'approvisionnement en eau potable et assainissement. A ce titre elle est chargée de :

Les Attributions de la DGRE.

La DGRE est chargée de:

- élaborer et mettre en oeuvre la politique nationale de l'eau et les politiques sectorielles en matière de gestion intégrée des ressources en eau tant au plan national que transfrontalier, d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ;

- suivre et appuyer le développement de la coopération régionale et internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ;

- mettre en place et promouvoir au niveau national un système d'information et de monitoring sur l'eau ;

- mener toutes les études et recherches dans les domaines nécessaires à la connaissance des ressources en eau, des milieux qui en dépendent, des usages de l'eau et leurs impacts ;

- suivre et contrôler la qualité des ressources en eau brute et des eaux destinées à la consommation humaine ;

- coordonner l'élaboration et le suivi des programmes d'eau potable et d'assainissement sur la base des programmes régionaux correspondants et des schémas directeurs des collectivités territoriales ;

- assurer pour le compte du département la tutelle technique des organismes de gestion des ressources en eau au plan national, transfrontalier et régional ;

- assurer l'appui conseil aux structures déconcentrées, aux collectivités locales et à tous les autres acteurs en matière de gestion intégrée des ressources en eau et d'approvisionnement en eau potable et assainissement ;

- élaborer la législation, la réglementation et les normes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et veiller à la mise en application ;

- mettre en place la police de l'eau;

- élaborer les éléments de création d'un environnement juridique économique, financier et fiscal favorable à la promotion et au développement durable des usages de l'eau et à sa protection ;

- élaborer et mettre en œuvre, en rapport avec la direction centrale chargée des ressources humaines, une stratégie de développement et de renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement ;

- tenir à jour les statistiques sur l'eau ;

- gérer et assurer le suivi de la mise en œuvre de tous les plans d'actions relevant des domaines d'activités de la gestion des ressources en eau et de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

La Mission et les attributions des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques

Les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques ont pour mission d'assurer le fonctionnement et la gestion des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques relevant de leur ressort territorial. A ce titre elles sont chargées de contrôler les activités des directions provinciales, des projets et programmes et de suivre l'action des organisations non gouvernementales.

Pour remplir cette mission, la DGRE et les DRAHRH ont retenu pour le secteur de l'eau de l'assainissement un objectif global conforme aux Objectifs du millénaire qui se décline en cinq objectifs spécifiques suivants:

2. LES OBJECTIFS

- **Objectif Global** Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau et à l'assainissement dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau.

- **Objectif Spécifique 1 :** Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural conformément aux Objectifs du Millénaire.

- **Objectif Spécifique2 :** Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural conformément aux Objectifs du Millénaire.

- **Objectif Spécifique 3 :** Mettre en place et rendre fonctionnel un dispositif institutionnel, législatif et règlementaire contribuant à une gestion concertée, durable et équitable des ressources en eau.

- **Objectif Spécifique 4 :** Assurer la connaissance et le suivi des ressources en eau et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.

- **Objectif Spécifique 5 :** Assurer le management efficace et efficient du secteur de l'Eau et l'Assainissement.

3. LES RESULTATS

Les résultats suivants qui sont compatibles avec ceux retenus au niveau régional ont été identifiés au regard des objectifs définis :

RESULTAT DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 1

- **Résultat 1.1** : L'accès durable et équitable à l'eau potable des personnes en zone rurale est passé de 68% en 2009 à 72% en 2011, soit une progression moyenne annuelle de 2%.

RESULTAT DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 2

- **Résultat 2.1 :** L'accès durable et équitable à l'assainissement adéquat des personnes en zone rurale est passé de 25% en 2009 à 35% en 2011, soit une progression moyenne annuelle de 5%.

RESULTATS DE L'OBJECTIFS SPECIFIQUE 3

- **Résultat 3.1 :** Tous les textes législatifs et règlementaires relatifs à la gestion de l'eau sont élaborés, adoptés et appliqués ;
- **Résultat 3.2 :** Le document de politique et stratégie en matière d'eau adopté en 1998 est actualisé ;
- **Résultat 3.3** : Un cadre de politique sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement est promu ;
- **Résultat 3.4 :** Les structures de gestion des ressources en eau sont fonctionnelles ;
- **Résultat 3.5 :** Un environnement administratif économique et financier favorable au développement du secteur de l'eau et l'assainissement est mis en place ;
- **Résultat 3.6:** Des plans d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation en matière d'eau sont élaborés ;

RESULTAT DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 4

- **Résultat 4.1 :** Les informations sur la GIRE et l'AEPA sont produites et diffusées régulièrement.

RESULTATS DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 5

- **Résultat 5.1 :** Les capacités d'intervention de la DGRE et des DRAHRH sont renforcées.

4. LES PROGRAMMES

Pour l'ensemble des acteurs les programmations suivantes ont été identifiées pour la période 2009-2011 base financement acquis:

PROGRAMMES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Montant
Programme 1.1.1 : Réalisation de nouveaux PEM	**15 217 092 000 FCFA**
Programme 1.1.2 Réalisation de nouvelle AEPS	**4 016 260 000 FCFA**
Programme 1.1.3 Réalisation de nouveaux PEA	**20 000 000 FCFA**
Programme 1.1.4 : Réhabilitation de Points d'eau moderne	**2 724 100 000 FCFA**
Programme 1.1.5 : Réhabilitation et extension de réseaux d'AEPS	**301 000 000 FCFA**
Programme 1.1.6 : Réhabilitation et extension de réseaux de PEA	**40 000 000 F CFA**
Programme 1.17 : Réalisation de Travaux dans les zones spécifiques (eaux contaminées / ressource difficilement accessible)	**0 FCFA**
Programme 1.1.8 : Réalisation d'infrastructures d'AEP dans les écoles	**1 722 865 000 F CFA**
Programme 1.1.9 : Réalisation d'infrastructures d'AEP dans les centres de santé	**582 535 000 FCFA**
PROGRAMMES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 2	
Programme 2.2.1 : promotion de l'hygiène et de l'assainissement	**4 764 679 000 F CFA**

Programme 2.2.2 : Développement des infrastructures d'assainissement	**9 743 529 000 F CFA**
PROGRAMMES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 3	
Programme 3.1.1 : Élaboration, adoption des textes d'application de la loi sur l'eau.	**155 000 000 FCFA**
Programme 3.1.2 : Mise en œuvre de la police de l'eau.	**59 600 000 FCFA**
Programme 3.1.3 : Production et diffusion des normes et prescriptions techniques spécifiques du secteur AEPA.	**6 400 000 FCFA**
Programme 3.1.4 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable du secteur de l'Eau.	**0 FCFA**
Programme 3.2.1 : Actualisation du document de stratégie en matière d'eau	**9 500 000 FCFA**
Programme 3.3.1 : Réalisation de la revue sectorielle des programmes Eau et Assainissement	**52 000 000 FCFA**
Programme 3.4.1 : Mise en place des organismes de bassins et l'appui au démarrage de leurs activités.	**684 727 000 FCFA**
Programme 3.5.1 : Création d'un environnement administratif et financier favorable au développement du secteur privé de l'Eau et de l'Assainissement	**35 000 000 FCFA**
Programme 3.5.2 : Renforcement des capacités de gestion des opérateurs privés	**24 750 000 FCFA**
Programme 3.6.1 : Elaboration d'un plan d'information et de sensibilisation des acteurs-clés sur la politique et la stratégie en matière d'eau	**114 000 000 F CFA**
Programme 3.6.2 : Elaboration d'un programme d'éducation scolaire sur la GIRE	**60 000 000 FCFA**
PROGRAMMES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 4	
Programme 4.1.1 : Mise en place d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau)	**766 205 000 F CFA**

Programme 4.1.2 : Promotion des études et recherches en matière d'eau et d'assainissement	**39 880 000 FCFA**
PROGRAMMES DE LOBJECTIF SPECIFIQUE 5	
Programme 5.1.1 : Renforcement des ressources humaines (RH) de la DGRE et des DRAHRH	**101 802 000 FCFA**
Programme 5.1.2 : Renforcement les ressources matérielles et logistiques de la DGRE et des DRAHRH	**243 800 000 FCFA**
Programme 5.1.3 : Renforcement des infrastructures de la DGRE et des DRAHRH	**319 831 000 FCFA**
Programme 5.1.4 : fonctionnement courant de l'administration de la (DGRE/SPPAGIRE)	**9 931 326 000 FCFA**
Programme 5.2.1 : Renforcement des ressources humaines des autres acteurs du secteur de l'Eau et de l'Assainissement.	**7 870 000 FCFA**
Programme 5.2.2 : Développement des outils de mise en oeuvre du PN AEPA et du PAGIRE	**35 000 000 FCFA**
Programme 5.2.3 : Développement des instruments de gestion et de suivi	**624 073 000 FCFA**
Programme 5.2.4 : Opérationnalisation des différents cadres de concertation nationaux de l'Eau et de l'Assainissement	**0 FCFA**
Programme 5.2.5 : représentation du Burkina Faso dans les cadres de concertation internationaux	**0 F CFA**

5. JUSTIFICATION DES OBJECTIFS

OBJECTIF GLOBAL

Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau et à l'assainissement dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau.

L'objectif global est d'un coût total de 119 604 854 000 FCFA pour la période 2009-2011 soit des prévisions de 39 200 584 000 FCFA en 2009, de 41 219 751 000 FCFA en 2010 et de 39 184 519 000 FCFA en 2011.
Il se décline en 5 objectifs, 10 résultats attendus et 33 Programmes.

Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accroissement sensible des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement adéquat, et l'adoption par les populations de pratiques d'hygiène appropriée et ce dans une approche de gestion intégrée de la ressource.
Ceci contribuera à l'éradication de la maladie du ver de guinée, ainsi qu'à une baisse sensible de la prévalence des maladies d'origine hydrique comme les diarrhées qui constituent les principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans. La diminution des maladies d'origine hydrique contribuera à une baisse des dépenses en soins de santé.

La création d'au moins 24 000 emplois en milieu rural et semi urbain auxquels s'ajoutent ceux créés dans le cadre du développement des centres ONEA ainsi que l'augmentation des capacités économiques et financières des entreprises et des bureaux d'études constitueront des facteurs de réduction de l'extrême pauvreté (OMD1).
Les activités génératrices de revenus qu'entreprendront les femmes suite au gain sur le temps d'approvisionnement en eau potable, permettront une grande autonomie de ces dernières. Les tâches domestiques ainsi allégées, les mères seront en outre plus enclines à permettre à leurs filles d'aller à l'école et de poursuivre leurs études, contribuant ainsi à l'atteinte de la parité dans la scolarisation des filles et des garçons (OMD3)

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans les écoles par un accès permanent à l'eau potable (5400 écoles concernées) et à des ouvrages d'assainissement (6200 écoles concernées) respectant les normes de qualité et d'intimité pour tous les enfants constitue un facteur incitatif pour l'accroissement des taux de fréquentation et le maintien des enfants dans les écoles (OMD2)

L'accroissement de l'accès à des moyens adéquats de gestion des eaux usées et des excréta conduira à une réduction de la pollution des sols et des milieux récepteurs (OMD7).
Les deux objectifs spécifiques (1) et (2) comportent de grands programmes de réalisation d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable et assainissement.

5.0. *OBJECTIF SPECIFIQUE 1*

Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural conformément aux Objectifs du Millénaire.

L'objectif spécifique 1 est d'un coût total de 73 024 957 000 FCFA pour la période 2009-2011 et d'une prévision annuelle de 22 153 048 000 FCFA en 2009, de 26 217 353 000 FCFA pour 2010 et de 24 654 556 000 FCFA pour 2011.

Résultat 1.1 *: L'accès durable et équitable à l'eau potable des personnes en zone rurale est passé de 68% en 2009 à 72% en 2011 (2% par an).*

Justification de l'objectif :

L'accès à l'eau potable fait partie des axes stratégiques majeurs parmi ceux identifiés pour la réduction de la pauvreté. La communauté internationale s'est fixée comme objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015. L'état des lieux fait en 2005 a révélé un taux d'accès à l'eau potable en zone rurale de 60%. Ce taux d'accès devra connaître une nette amélioration dans les dix ans, soit une augmentation globale de 20% pour la période et un accroissement moyens annuel de 2% du taux d'accès correspondant à la fourniture d'un service d'eau potable adéquat à 4 017 156 de personnes supplémentaires. Ces résultats seront atteints grâce une importante activité de réalisation et de réhabilitation d'infrastructures et suivant une approche qui garantit la durabilité et l'équité du système d'approvisionnement dans un processus de gestion intégrée des ressources en eau. Au niveau des réalisations il est prévu au titre des travaux neufs pour la période 2009-2011: 5580 forages; 5 580 PMH, 285 puits, 180 AEPS et 19 PEA. Au titre des réhabilitations il est prévu : des travaux sur 330 forages, 90 AEPS, 26 PEA et un remplacement de 1740 PMH.

Pour la période 2009-2011, il est attendu un accroissement moyen annuel de 2% du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, soit un taux d'accès de 68% en 2009, un taux d'accès de 70% en 2010 et un taux d'accès de 72% pour 2011.

Existence du besoin :

Malgré les efforts accomplis le besoin d'approvisionnement en eau potable reste important en zone rurale. Une bonne partie des populations rurales parcourt toujours de longues distances à la recherche d'eau potable. Une autre partie continue d'utiliser des eaux non potables avec des risques très élevés de maladies hydriques. L'importance des besoins varie d'une région à une autre au regard de la répartition disparate des infrastructures.

Le problème à résoudre :

Il s'agit de lever les obstacles à un accès durable et équitable à l'eau potable en zone rurale et accroître l'offre d'infrastructure par des réalisations et des réhabilitations. Cela contribuera à réduire les taux de rupture d'approvisionnement en veillant à la qualité des infrastructures, à la qualité de l'eau et à la gestion financière des points d'eau.

Pour atteindre ce résultat, les programmes suivants ont été identifiés et estimés base financement acquis :

Programme 1.1.1 : Réalisation de nouveaux PEM

Ce programme vise un accroissement de l'offre d'infrastructures par des réalisations, l'acquisition et l'installation de moyen d'exhaure, répondant ainsi à une demande effective.
La réalisation de nouveaux PEM contribue à l'amélioration de l'accès à l'eau potable par l'augmentation quantitative des infrastructures.

Le financement acquis du programme est de 15 217 092 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 10 678 152 000 FCFA en 2009, 4 397 320 000 FCFA en 2010 et de 141 620 000 FCFA en 2011.

Indicateurs : -nombre d'ouvrages réalisés fonctionnels

Programme 1.1.2: Réalisation de nouvelles AEPS.

Ce programme vise un accroissement de l'offre d'infrastructures par des réalisations d'AEPS pour la période 2009-2011.

Le financement acquis du programme est de 4 016 260 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont
3 364 260 000 FCFA en 2009, 592 000 000 FCFA en 2010 et 60 000 000 FCFA en 2011.

Indicateurs : -nombre d'AEPS d'ouvrages réalisés fonctionnels

Programme 1.1.3: Réalisation de nouveaux PEA.

Ce programme vise un accroissement de l'offre d'infrastructures par des réalisations de PEA pour la période 2009-2011.

Le financement acquis du programme est de 20 000 000 FCFA pour la période 2009-2011, soit 20 000 000 FCFA en 2009.

Indicateurs : -nombre de PEA réalisés fonctionnels

Programme 1.1.4 : Réhabilitation de Points d'eau moderne.

Ce programme vise un accroissement de l'offre d'infrastructure par des réhabilitations de point d'eau modernes. Les travaux porteront sur des ouvrages pour la période 2009-2011.
Les réhabilitations contribuent à l'amélioration du taux d'accès par la mise en service des anciens points d'eau modernes dont les équipements d'exhaure sont en panne ou endommagés.

Le financement acquis du programme est de 2 724 100 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 1 472 500 000 FCFA en 2009, 1 078 300 000 FCFA en 2010 et 173 300 000 FCFA en 2011.

Indicateurs : - nombre d'ouvrages réhabilités

Programme 1.1.5 : Réhabilitation et extension de réseaux d'AEPS

Ce programme vise un accroissement de l'offre d'infrastructures par des réhabilitations et extension de réseaux sur des AEPS pour la période 2009-2011. Les réhabilitations contribuent à l'amélioration des taux d'accès par la mise en service des anciens ouvrages d'AEPS en panne ou endommagés et par une extension des réseaux existants.

Le financement acquis du programme est de 301 000 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 137 000 000 FCFA en 2009, 164 000 000 FCFA en 2010 et 0 FCFA en 2011

Indicateurs : -nombre d'ouvrages réhabilités.
Programme 1.1.6 : Réhabilitation de PEA

Ce programme vise un accroissement de l'offre d'infrastructures par des réhabilitations de PEA pour la période 2009-2011. Les réhabilitations contribuent à l'amélioration des taux d'accès par la mise en service des anciens PEA en panne ou endommagés.

Le financement acquis du programme est de 40 000 000 CFA pour la période 2009-2011 dont 40 000 000 FCFA en 2009.

Indicateurs : -nombre de PEA réhabilités,

Programme 1.1.7 : Travaux d'urgence dans les zones défavorisées (eau impropre à la consommation ou non disponible)

Ce programme vise à satisfaire les besoins de consommation des populations dont l'accès à l'eau potable est jugé d'extrême urgence. Les travaux d'urgence améliorent l'accès par des réalisations additionnelles et exceptionnelles pour des populations qui sont dans des situations très critiques.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2009-2011.

Indicateurs : -nombres d'infrastructures réalisées

Programme 1.1.8 : Réalisation d'infrastructures d'AEP dans les écoles

Ce programme vise à assurer des réalisations d'ouvrage dans les écoles pour améliorer l'accès des élèves à l'eau potables pendant les moments passés à l'école. Elles vont contribuer à améliorer le taux de fréquentation à l'école.

Le financement acquis du programme est de 1 722 865 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont
1 536 765 000 FCFA en 2009, 179 100 000 FCFA en 2010 et 7 000 000 FCFA en 2011

Indicateurs : - nombre d'ouvrages réalisé dans les écoles.

Programme 1.1.9 : Réalisation d'infrastructures d'AEP dans les centres de santé

Ce programme vise à assurer des réalisations d'ouvrage dans les centres de santé pour améliorer l'accès des populations à l'eau potables pendant les moments passés dans les centres de santé. Elles vont contribuer à améliorer la santé des populations qui fréquente ces centres de soins par la consommation d'eau potable.

Le financement acquis du programme est de 582 535 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 334 035 000 FCFA en 2009, 178 500 000 FCFA en 2010 et 70 000 000 FCFA en 2011

Indicateurs : - nombre ouvrage réalisés dans les centres de santé,

5.1. *OBJECTIF SPECIFIQUE 2*

Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural conformément aux Objectifs du Millénaire.

Cet objectif spécifique est d'un coût total de 24 868 747 000 FCFA ; pour la période 2009-2011 et d'une prévision annuelle de 7 542 221 000 FCFA en 2009, de 8 164 690 000 FCFA pour 2010 et d'un montant de 9 161 836 000 FCFA pour 2011.

Résultat 2.1 *: L'accès durable et équitable à l'assainissement adéquat des personnes en zone rurale est passé de 25% en 2009 à 35% en 2011 (5% par an).*

Justification de l'objectif :

L'assainissement est longtemps resté dans une situation caractérisée par une faiblesse généralisée du niveau des infrastructures et par leur mauvaise répartition géographique et entre les couches sociales. De ce fait, l'assainissement est considéré comme une des priorités dans le cadre de la réduction de la pauvreté. La communauté internationale s'est fixée pour objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à un assainissement adéquat d'ici 2015. L'état des lieux fait en 2005 au niveau national a révélé un taux d'accès à l'assainissement en zone rurale de 10%. Ce taux d'accès relativement bas devra être amélioré et de manière durable et équitable. Pour la période 2005-2015 ce taux passera de 10% à 54% soit une progression moyenne de 4,4% par an. Au titre des travaux neufs la prévision quantitative est de 60.000 puisards à usage individuel et de 395.000 systèmes d'assainissement familiaux, de 12.300 blocs de latrines publiques ; dont 5.400 dans les écoles ; 1.150 dans les centres de santé ; 5.750 dans les marchés et autres lieux publiques. Au titre des réhabilitations la prévision est de réhabiliter 100.000 latrines existantes.

Pour la période 2009-2011, il est attendu une progression moyenne annuelle de 5% du taux d'accès à l'assainissement adéquat en milieu rural soit un taux d'accès de 25% en 2009, un taux d'accès de 30% en 2010, et un taux d'accès de 35% en 2011, avec les réalisations physiques suivantes :
111 750 latrines privées, 16 808 puisards, 1 908 latrines publiques, 1 800 latrine dans les écoles et 384 dans les centres de santé.

Situation actuelle

Malgré les efforts accomplis Le niveau d'accès actuel à l'assainissement adéquat en zone rurale est largement en dessous des objectifs du millénaire. Aussi, la situation est caractérisée par une faiblesse généralisée du niveau des infrastructures et par leur mauvaise répartition géographique et entre les couches sociales.

Le problème à résoudre :
Il s'agit de développer des actions pour combler le déficit d'infrastructures et lever les obstacles à une adhésion des populations en mettant en place une approche qui les encourage à investir dans les installations d'assainissement, à les exploiter et à les entretenir.

Programme 2.2.1 : La promotion de l'assainissement

Ce programme vise à réaliser des séances d'animation pour sensibiliser, informer et communiquer avec les populations bénéficiaires en vue de stimuler la demande, d'assurer des changements de comportement devant entraîner une bonne utilisation et un bon entretien des

ouvrages d'assainissement. Ces séances d'animation de sensibilisation d'information et d'éducation améliorent la fréquentation effective des ouvrages, leur bonne utilisation et bonne gestion qui sont des conditions d'un accès durable.

Le financement acquis du programme est de 4 764 679 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 2 645 079 000 FCFA en 2009 2 119 600 000 FCFA en 2010 et 0 FCFA en 2011.

Indicateurs : - Nombre d'hygiénistes formés

Programme 2.2.2 : le développement des infrastructures d'assainissement

Ce programme vise un accroissement du nombre de latrines individuelles et collectives par la subvention des coûts. Le programme se basera sur des réalisations de nouvelles latrines individuelles et collectives et sur des réhabilitations de latrines individuelles et collectives anciennes. Il intègre le principe d'une planification rigoureuse et l'encadrement des acteurs pour assurer l'équité dans la répartition des ouvrages et le suivi technique des infrastructures, le suivi de la gestion et l'entretien des ouvrages.

Le financement acquis du programme est de 9 743 529 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 5 937 529 000 FCFA en 2009 et 3 798 300 000 FCFA en 2010 et 7 700 000 FCFA en 2011.

Indicateurs : - nombre de latrines individuelles et collectives réalisées,
- nombre de latrines individuelles et collectives réhabilitées,

5.2. *OBJECTIF SPECIFIQUE 3.*

Mettre en place et rendre fonctionnel un dispositif institutionnel, législatif et règlementaire contribuant à une gestion concertée, durable et équitable des ressources en eau.

L'objectif spécifique 3 est d'un coût total de 1 353 641 000 FCFA pour la période 2009-2011 et d'une prévision annuelle de 776 597 000 FCFA 2009, de 507 644 000 FCFA pour 2010 et 69 400 000 FCFA pour 2011.

Au titre de cet objectif spécifique, six (06) résultats ont été identifiés. Ce sont :

Résultat 3.1 : Tous les textes législatifs et règlementaires relatifs à la gestion de l'eau sont élaborés, adoptés et appliqués.

Résultat 3.2 : Le document de politique et stratégie en matière d'eau adopté en 1998 est actualisé.

Résultat 3.3 : Un cadre de politique sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement est promu.

Résultat 3.4 : Les structures de gestion des ressources en eau sont fonctionnelles.

Résultat 3.5 : Un environnement administratif économique et financier favorable au développement du secteur de l'eau et l'assainissement est mis en place.

Résultat 3.6: Des plans d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation en matière d'eau sont élaboré

Justification de l'objectif :

Ce objectif contribuera à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources eau. Consacrer la mise en cohérence des usages avec la ressource sur les plans quantitatif et qualitatif dans une optique de durabilité.

Situation actuelle :

La rénovation profonde du cadre institutionnel, juridique, technique, et financier devant permettre une gestion coordonnée et concertée des ressources en eau a été entamée : une bonne partie des textes ont été adoptés et des structures ont été mises place. Ce dispositif est à compléter.
Les structures de mise en œuvre doivent être également installées et accompagnées dans leur fonctionnement.

Le problème à résoudre :

Continuer à définir les droits, les devoirs, et les rôles de toutes les parties prenantes dans une action d'ensemble visant à mieux gérer les ressources en eau et préserver les écosystèmes aquatiques.

***Résultat 3.1** : Tous les textes législatifs et règlementaires relatifs à la gestion de l'eau sont élaborés, adoptés et appliqués.*

Programme 3.1.1 : Élaboration, adoption des textes d'application de la loi sur l'eau.

Ce programme vise l'élaboration et l'adoption des textes (TdR, contrats, validations) d'application de la loi sur l'eau et les soumettre pour adoption. Ces textes viendront compléter le dispositif de textes législatifs et réglementaires et faciliteront l'application de la loi sur l'eau.

Le financement acquis du programme est de 155 000 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 65 000 000 FCFA en 2009, 65 000 000 FCFA en 2010 et 25 000 000 FCFA en 2011.

Indicateur : - nombre textes mis en application.

Programme 3.1.2 : Mise en œuvre de la police de l'eau.

Ce programme vise à élaborer les textes relatifs à la police de l'eau, à former, à installer la police de l'eau et à assurer la sensibilisation des acteurs par une large diffusion des textes sur la police de l'eau. L'adoption de ces textes sur la police de l'eau permettra de rendre fonctionnel une partie du dispositif réglementaire prévu pour la gestion intégrée des ressources en eau.

Le financement acquis du programme est de 59 600 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 27 200 000 FCFA en 2009, 21 200 000 FCFA en 2010 et 11 200 000 FCFA en 2011.

Indicateurs : - nombre de structures fonctionnelles**,**

Programme 3.1.3 : Production et diffusion des normes et prescriptions techniques spécifiques du secteur AEPA.

Ce programme vise à Mener des études pour produire des normes et prescriptions techniques spécifiques du secteur AEPA et assurer leur large diffusion. Ces normes et ces prescriptions techniques constituent des textes indispensables à la régulation et l'organisation des interventions des acteurs du secteur de l'eau.

Le financement acquis du programme est de 6 400 000 FCFA pour la période 2008-2010 dont 3 200 000 FCFA en 2009 et 3 200 000 FCFA en 2010 et 0 FCFA en 2011.

Indicateurs : - nombre de textes de prescription technique diffusés

.

Programme 3.1.4 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable du secteur de l'Eau.

Ce programme vise à mettre en place un mécanisme de financement adapté pour le Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement et le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau**. Ce** mécanisme fait partie du dispositif à mettre en place pour une meilleure gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement dans un cadre unifié.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2009-2011.

Indicateurs : - un document de mécanisme de financement élaboré.

Résultat 3.2 *: Le document de politique et stratégie en matière d'eau adopté en 1998 est actualisé.*

Programme 3.2.1 : Actualisation du document de stratégie en matière d'eau

Ce programme vise à Entreprendre des études pour une actualisation du document de politique et de stratégie en matière d'eau, à définir la coopération en matière et à évaluer le partage des responsabilités en matière d'eau entre l'Etat et les autres acteurs. Les résultats de ces études permettront d'éclairer davantage les différents acteurs du secteur de l'eau sur leur rôle et responsabilité dans un cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau.

Le financement acquis du programme est de 9 500 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 9 500 000 FCFA en 2009.

Indicateurs : document de stratégie en matière d'eau est élaboré

Résultat 3.3 *: Un cadre de politique sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement est promu.*

Programme 3.3.1 : La revue des programmes du secteur Eau et Assainissement.

Ce programme vise à Relire les programmes sectoriels en cours d'exécution et à les actualiser

Le financement acquis du programme est de 52 000 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 52 000 000 FCFA en 2009.

Indicateur : - - nombre de programmes du secteur ayant fait l'objet de revue

Résultat 3.4 *: Les structures de gestion des ressources en eau sont fonctionnelles.*

Programme 3.4.1 : Mise en place des organismes de bassins et l'appui au démarrage de leurs activités.

Ce programme vise à créer et à installer les organismes de bassin prévus dans les textes réglementaires et à leur apporter l'appui conseil et matériel pour permettre le démarrage effectif de leurs activités. **La** mise en place des organismes de bassin participe à la fonctionnalité du dispositif institutionnel prévu pour la gestion intégrée des ressources en eau.

Le financement acquis du programme est de 684 727 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 368 183 000 FCFA en 2009 316 544 000 FCFA en 2010 et 0 FCFA en 2011.

Indicateurs : nombre d'organismes de bassin (agences et CLE) fonctionnels

Résultat 3.5 *: Un environnement administratif économique et financier favorable au développement du secteur de l'eau et l'assainissement est mis en place.*

Programme 3.5.1 : Création d'un environnement administratif et financier favorable au développement du secteur privé de l'Eau et de l'Assainissement

Ce programme vise à rendre visible, à adapter les marchés et à favoriser l'accès des opérateurs privés aux marchés publics de l'AEPA. Il vise également à promouvoir et à favoriser le développement des opérateurs privés du secteur de l'eau et l'assainissement.

Le financement acquis du programme est de 35 000 000 FCFA pour la période 2009-201 dont 35 000 000 FCFA en 2009.

Indicateurs : - nombre d'activités de promotion réalisées,
- nombre de textes élaborés

Programme 3.5.2 : Renforcer les capacités de gestion des opérateurs privés

Ce programme vise à Améliorer la qualité des prestations et de gestion des opérateurs privés du secteur de l'eau et l'assainissement à promouvoir et à favoriser le développement d'opérateur privés du secteur de l'eau et l'assainissement.

Le financement acquis du programme est de 24 750 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 24 750 000 FCFA en 2009.

Indicateurs : - **nombre de sessions de formations réalisées**
- nombre d'opérateurs du secteur privé promus

Résultat 3.6*: Des plans d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation en matière d'eau sont élaborés.*

Programme 3.6.1 : Elaboration d'un plan d'information et de sensibilisation des acteurs-clés sur la politique et la stratégie en matière d'eau

Ce programme vise à Concevoir un plan d'information et de sensibilisation et des outils adaptés pour susciter l'adhésion et la participation de tous les acteurs clés (publics, société civile, décideurs) à la gestion intégrée des ressources en eau. Il vise également sensibiliser tous les acteurs pour une adhésion et une implication à la gestion concertée, durable et équitable des ressources en eau.

Le financement acquis du programme est de 114 000 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 65 500 000 FCFA en 2009, 48 500 000 FCFA en 2010.

Indicateur : un plan d'information et de sensibilisation est élaboré et diffusé.

Programme 3.6.2 : Elaboration d'un programme d'éducation scolaire sur la GIRE

Ce programme vise à élaborer un programme scolaire sur la gestion intégrée des ressources en eau pour assurer une prise de conscience et une participation dès le bas âge à la gestion de la ressource en eau. L'élaboration d'un programme scolaire sur la gestion intégrée des ressources eau permet d'informer les élèves sur le contenu de la GIRE et de ses implications.

Le financement acquis du programme est de 60 000 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 8 000 000 FCFA en 2009, 52 000 000 FCFA en 2010.

Indicateur : le programme scolaire sur la GIRE est réalisé.

5.3. *OBJECTIF SPECIFIQUE 4*

Assurer la connaissance et le suivi des ressources en eau et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.

L'objectif spécifique 4 est d'un coût total de 2 394 585 000 FCFA pour la période 2009-2011 et d'une prévision annuelle de 1 665 585 000 FCFA 2009, de 429 00 000 FCFA pour 2010 et d'un montant de 300 000 000 FCFA pour 2011.

Résultat 4.1 : *Les informations sur la GIRE et l'AEPA sont produites et diffusées régulièrement.*

Justification :

Les connaissances sur les ressources eau, sur leur usage, les ouvrages, les impacts, les usagers, les risques, les réseaux de suivie et les données géographiques sont indispensables pour la mise en place d'un système de gestion durable de l'eau. Ces connaissances peuvent être améliorer par la mise place d'un système d'information sur l'eau opérationnel construit à partir d'une base de donnée actualisée avec un système de collecte de traitement et de diffusion de données fonctionnel. Ce dispositif est complété par un système de diffusion des résultats des études et des recherches sur l'eau et l'assainissement.

Situation actuelle :

Actuellement le suivi quantitatif des ressources en eau de surface est assuré par la DGRE, les DRAHRH et l'ONEA. Malgré une première optimisation du réseau réalisée dans les années 1990, les mesures ne sont pas encore satisfaisantes du point de vue de la densité et de l'état des stations, et les données ne sont pas toute collectées selon les règles de l'art.
La situation est également caractérisée par une insuffisance de moyens matériel de suivi et une insuffisance de ressource humaine. Il en résulte que les données disponibles comportent de nombreuses lacunes.

L'état des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion a mis en évidence un certain nombre de carences ou d'imperfection dans l'évaluation des ressources en eau de surface. Ces problèmes relèvent d'un suivi insuffisant, de données peu fiables et discontinues, et d'une absence de cohérence dans les outils et approches des différents intervenants. II en résulte une faible maîtrise des paramètres fondamentaux du cycle de l'eau qui, non seulement, est un obstacle à une bonne connaissance de la ressource disponible mais aussi préjudiciable à l'évaluation des impacts et à prévision des risques.

Le problème à résoudre :

-Résoudre les insuffisances du système d'information en construisant une base de donnée opérationnelle et un système de collecte, de traitement et de diffusion fiable. Organiser les études les recherches tout en veillant à la large diffusion de leurs résultats.
-Combler le déficit en capacités humaines, techniques et logistique au niveau des services centraux et déconcentrés chargés d'améliorer les connaissances sur l'eau. Le besoin de renforcement des connaissances sur l'eau se pose de plus en plus avec acuité car il est important d'assurer une adéquation en la disponibilité de la ressource et son usage.

Programme 4.1.1 : Mise en place d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau)

Ce programme vise à :

- Concevoir et à mettre en place un système nationale d'information sur l'eau en réalisant un centre de documentation opérationnel, un laboratoire opérationnel et une base données mise à

jour et en renforçant les moyens logistiques de collecte et de traitement des données au niveau national et régional ;
-Assurer la modernisation et entretien de réseau de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau et une large diffusion des informations sur l'eau.

Pertinence par rapport à l'objectif : Construire un dispositif d'information pour fournir aux acteurs clés toute l'information utile relative aux ressources en eau, à ses usages aux risques liés à cette ressource aux besoins en eau de l'environnement. Améliorer la connaissance sur les divers aspects de l'eau pour assurer une gestion durable.

Le financement acquis du programme est de 766 205 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 764 805 000 FCFA en 2009, 700 000 FCFA en 2010 et 700 000 FCFA en 2010

Indicateurs : -l'annuaire publié.

Programme 4.1.2 : Promotion des études et recherches en matière d'eau et d'assainissement

Ce programme vise à Faire l'état des lieux des études, à établir un plan d'action pluriannuel et à suivre et capitaliser les études identifiées. Les résultats de ces études doivent permettre une amélioration des connaissances sur les ressources en eau, le suivi de la ressource et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.

Le financement acquis du programme est de 39 880 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 39 880 000 FCFA en 2009.

Indicateurs :- -nombre d'études diffusées.

5.4. *OBJECTIF SPECIFIQUE 5*

Assurer le management efficace et efficient du secteur de l'Eau et l'Assainissement.

L'objectif spécifique 5 est d'un coût total de 17 962 924 000 F CFA pour la période 2009-2011 et d'une prévision annuelle de 7 063 133 000 F CFA en 2009, d'un montant de 5 901 064 000 FCFA pour 2010 et d'un montant de 4 998 727 000 FCFA pour 2011.

Deux résultats ont été identifiés au titre de cet objectif et se déclinent en :

Résultat 5.1 : Les capacités d'intervention de la DGRE et des DRAHRH sont renforcées

Résultat 5.2 : Les capacités d'intervention des autres acteurs du secteur de l'Eau et l'Assainissement sont renforcées.

Justification de l'objectif :

Toutes les interventions dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural devant se faire dans un cadre unifié d'intervention, il est nécessaire de renforcer les capacités des différents intervenants pour créer ainsi une synergie d'action à tous les niveaux. Les insuffisances au niveau de certains acteurs pouvant atténuer la portée des actions des autres et même porter atteinte à la pérennité de l'approche développée, il est indiqué que le renforcement de capacité se fasse aux niveaux de toutes les structures impliquées dans la mise en œuvre du PN-APEA.

Situation actuelle : le secteur est confronté à plusieurs handicaps, parmi lesquels les plus importants sont :

- L'insuffisance des capacités humaines, techniques et logistiques au niveau des services centraux, déconcentrés et du Ministère pour exercer la mission de régulation, d'appui et de contrôle.
- La faiblesse des capacités de gestion et d'exploitation des ouvrages hydrauliques ;
- Le manque de structuration au niveau de certains acteurs;
- L'insuffisance de la communication et d'échanges d'information entre les acteurs ;
- L'absence d'un système de suivi évaluation.

Les capacités opérationnelles des structures centrales, déconcentrées et décentralisées de l'Etat et des autres acteurs (ONG, et secteur privé) en matière de gestion, d'exécution et de suivi des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement sont toujours faibles. La coordination des actions devra se faire à travers les différents cadres de concertation.

Le problème à résoudre :

Il s'agit de combler le déficit en capacités humaines, techniques et logistiques au niveau des services centraux et déconcentrés du ministère, renforcer les capacités des acteurs au niveau décentralisé, au niveau des acteurs privés et de la société civile. Lever les obstacles à la concertation et à la communication.

Résultat 5.1 : *Les capacités d'intervention de la DGRE et des DRAHRH sont renforcées*

Programme 5.1.1 : Renforcement des ressources humaines (RH) de la DGRE et des DRAHRH

Ce programme vise à élaborer et mettre en œuvre un plan de développement des ressources humaines de la DGRE et des DRAHRH en renforçant les effectifs et formant le personnel. Il vise à Améliorer également les capacités des ressources humaines de la DGRE et des DRAHRH pour leur permettre d'assurer efficacement leurs attributions.

Le financement acquis du programme est de 101 802 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 96 602 000 FCFA en 2009 et 5 200 000 FCFA en 2010.

Indicateurs : Taux de couverture des besoins du plan de développement des ressources humaines

Programme 5.1.2 : Renforcement les ressources matérielles et logistiques de la DGRE et des DRAHRH

Ce programme vise à Doter la DGRE et les DRAHRH de ressources matérielles indispensables à l'exécution de leurs missions. La charge de travail liée aux missions à exécuter nécessite un renforcement des capacités matérielles des services de la DGRE et des DRAHRH pour leur donner plus d'efficacité dans la gestion de leur activité.

Le financement acquis du programme est de 243 800 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont :
243 800 000 FCFA en 2009, 0 FCFA en 2010 et 0 FCFA en 2011.

Indicateurs : taux de couverture des besoins en matériel à la DGRE et dans les DRAHRH

Programme 5.1.3 : Renforcement des infrastructures de la DGRE et des DRAHRH

Ce programme vise la Réalisation et la réfection d'infrastructures pour la DGRE et les DRAHRH. Ces infrastructures amélioreront le cadre de travail.

Le financement acquis du programme est de 319 831 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont : 319 831 000 FCFA en 2009, 0 FCFA pour 2010 et 0 FCFA pour 2011.

Indicateurs : Nombre d'infrastructures fonctionnelles réalisées

Programme 5.1.4 : Le fonctionnement courant de l'administration de la DGRE et des DRARH

Ce programme vise à Assurer la prise en charge des frais de fonctionnement (salaires actuel et les salaires du personnel dont le recrutement est prévu, du matériel et des fournitures de bureau frais de mission et transport de la DGRE et des DRAHRH. La couverture de ces dépenses associée une à gestion rationnelle permet d'assurer le fonctionnement efficace et efficient des services.

Le financement acquis du programme est de 9 924 572 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont
3 674 976 000 FCFA en 2009 ; 3 128 175 000 FCFA en 2010 et 3 121 421 000 FCFA en 2011

Indicateurs : taux de couverture des dépenses de fonctionnement (dépenses de fonctionnement réalisées/ besoins de fonctionnement exprimés)

Résultat 5.2 : Les capacités d'intervention des autres acteurs du secteur de l'E&A sont renforcées

Programme 5.2.1 : Renforcement des ressources humaines des autres acteurs du secteur de l'Eau et de l'Assainissement.

Ce programme vise à Renforcer les capacités ressources humaines au niveau des autres acteurs par la formation, la sensibilisation et l'appui-conseil. Le renforcement des capacités des autres acteurs participe à l'amélioration de la gestion du secteur.

Le financement acquis du programme est de 7 870 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 7 870 000 FCFA en 2009

Indicateurs : - nombre de personnes couverte par les formations et les sensibilisations dans au niveau des autres acteurs.

Programme 5.2.2 : Développement des outils de mise en oeuvre du PN AEPA et du PAGIRE

Ce programme vise à Elaborer et mettre à la disposition du PN-AEPA et du PAGIRE des outils performants de gestion. Disposer d'outils performants permettra à la DGRE et au DRAHRH d'assurer la gestion efficace et efficiente des programmes.

Le financement acquis du programme est de 35 000 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 35 000 000 FCFA en 2009.

Indicateurs : -nombre d'outils effectivement exploités.

Programme 5.2.3 : Développement des instruments de gestion et de suivi

Ce programme vise à Elaborer et mettre à la disposition des gestionnaires des instruments de gestion et de suivi évaluation des performances du secteur. Disposer d'instruments appropriés de gestion permettra d'améliorer la gestion des programmes.

Le financement acquis du programme est de 624 073 000 FCFA pour la période 2009-2011 dont 568 073 000 FCFA en 2009 et 56 000 000 FCFA en 2010.

Indicateurs : nombre d'instruments effectivement exploités

Programme 5.2.4 : Le fonctionnement des différents cadres de concertation nationaux de l'Eau et de l'Assainissement

Ce programme vise à Assurer la tenue régulière des sessions des différents cadres de concertation sur de l'eau et de l'assainissement. La fonctionnalité des cadres de concertation permet d'assurer une gestion concertée et coordonnée des activités du secteur de l'eau et de l'assainissement**.**

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2009-2011.

Indicateurs : nombre de cadre de concertations fonctionnels

Programme 5.2.5 : Amélioration de la représentation du Burkina Faso dans les cadres de concertation internationaux

Ce programme vise à Faciliter la participation du Burkina Faso aux différents cadres de concertation internationaux sur l'eau et l'assainissement. La participation aux rencontres internationales permet de partager les expériences sur la gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2009-2011.

Indicateurs : -taux de participation des acteurs Burkinabé de l'eau de l'assainissement aux réunions statutaires et aux autres rencontres internationales sur l'eau et l'assainissement.

6. CONCLUSION :

Le Budget Programme par Objectif (BPO) 2009-2011 du secteur de l'eau et de l'assainissement est d'un coût total de 119 604 854 000 FCFA. Les financements acquis sont d'un montant de 52 427 824 000 FCFA soit 44% du coût total et il se dégage un gap de 67 177 030 000 FCFA soit 56% du coût total.

Les financements acquis de la période repartis par acteur sont :

- **Etat** 14 947 375 000 FCFA soit 12% du coût total et 87% de sa contribution;
- **PTF** 34 417 699 000 FCFA soit 29% du coût total et 37% de leur contribution ;
- **ONG** 1 797 700 000 FCFA soit 2% du coût total et 23% de leur contribution ;
- **Autres** 1 265 050 000 FCFA soit 1% du coût total et 74% de leur contribution.

Le gap calculé de la période pour évoluer sereinement vers les objectifs de développement est de 67 177 030 000 FCFA, soient 6 594 340 000 FCFA pour 2009, 25 016 112 000 FCFA pour 2010 et 35 566 578 000 FCFA pour 2011.

L'analyse du tableau des financement acquis et du tableau de répartition du financement par acteur du PN-AEPA indiquée dans le document de programme qui fixe la part de l'Etat à 14, 32%, la part des PTF à 77,76% la part des ONG à 6,49% et les autres acteurs à 1,43%, fait ressortir les contributions complémentaires attendues suivantes par groupe d'acteur pour la période 2009-2011 :

- 2 180 040 000 FCFA pour l'Etat ;
- 58 587 035 000 FCFA pour les PTF ;
- 5 964 655 000 FCFA pour les ONG ;
- 445 299 000 FCFA pour les autres acteurs.

Les OMD étant un engagement conjoint Etat et communauté internationale, il est indispensable que des efforts financiers additionnels conformes à ces engagements soient faits par chacun de ces acteurs pour les atteindre en 2015.

Tableau synthétique BPO 2009 -2011 du secteur eau potable et assainissement

En milliers de FCFA

	2009	2010	2011	total
Objectif global BPO	**39 200 584**	**41 219 751**	**39 184 519**	**119 604 854**
OBJECTIF 1 (Eau potable)				
OBJECTIF(PN AEPA (OMD))	**22 153 048**	**26 217 353**	**24 654 556**	**73 024 957**
Financement acquis	**17 582 712**	**6 589 220**	**451 920**	**24 623 852**
Etat	**2 251 389**	-	-	**2 251 389**
PTF	**13 713 643**	**5 856 250**	-	**19 569 893**
ONG	**1 123 710**	**384 700**	**127 750**	**1 636 160**
Autres	**493 970**	**348 270**	**324 170**	**1 166 410**
Gap objectif 1	**4 570 336**	**19 628 133**	**24 202 636**	**48 401 105**
OBJECTIF 2 (assainissement)				
OBJECTIF(PN AEPA (OMD))	**7 542 221**	**8 164 690**	**9 161 836**	**24 868 747**
Financement acquis	**8 582 608**	**5 917 900**	**7 700**	**14 508 208**
Etat	**1 818 118**	-	-	**1 818 118**
PTF	**6 622 870**	**5 807 040**	-	**12 429 910**
ONG	**92 340**	**66 000**	**3 200**	**161 540**
Autres	**49 280**	**44 860**	**4 500**	**98 640**
Gap objectif 2	- **1 040 387**	**2 246 790**	**9 154 136**	**10 360 539**
OBJECTIF 3 :Mettre en place et rendre fonctionnel un dispositif institutionnel, législatif et règlementaire contribuant à une gestion concertée durable équitable des ressources en eau				
OBJECTIF 3	**776 597**	**507 644**	**69 400**	**1 353 641**
Financement acquis	**658 333**	**506 444**	**36 200**	**1 200 977**
Etat	**120 683**	**126 244**	-	**246 927**
PTF	**537 650**	**380 200**	**36 200**	**954 050**
ONG	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Gap objectif 3	**118 264**	**1 200**	**33 200**	**152 664**
OBJECTIF 4: Assurer la connaissance et le suivi des ressources en eau et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs				
OBJECTIF 4	**1 665 585**	**429 000**	**300 000**	**2 394 585**
Financement acquis	**804 685**	**700**	**700**	**806 085**
Etat	**61 600**	-	-	**61 600**
PTF	**743 085**	**700**	**700**	**744 485**
ONG	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Gap objectif 4	**860 900**	**428 300**	**299 300**	**1 588 500**
OBJECTIF5::Assurer le management efficace et efficient du secteur de l'E/A				
OBJECTIF5	**7 063 133**	**5 901 064**	**4 998 727**	**17 962 924**
Financement acquis	**4 977 906**	**3 189 375**	**3 121 421**	**11 288 702**
Etat	**4 319 745**	**3 128 175**	**3 121 421**	**10 569 341**
PTF	**658 161**	**61 200**	-	**719 361**
ONG	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Gap objectif 5	**2 085 227**	**2 711 689**	**1 877 306**	**6 674 222**
Gap total	**6 594 340**	**25 016 112**	**35 566 578**	**67 177 030**

NB: - le coût global du PN AEPA ajusté au prix courant

- gap base financement acquis

Tableau synthétique BPO 2009 -2011 du secteur eau potable et assainissement
En milliers de FCFA

	2009	2010	2011	total	% relatif	Montant restant
Objectif global	**39 200 584**	**41 219 751**	**39 184 519**	**119 604 854**		
Financement acquis	**32 606 244**	**16 203 639**	**3 617 941**	**52 427 824**		
Etat	**8 571 535**	**3 254 419**	**3 121 421**	**14 947 375**	**87%**	**2 180 040**
PTF	**22 275 409**	**12 105 390**	**36 900**	**34 417 699**	**37%**	**58 587 035**
ONG	**1 216 050**	**450 700**	**130 950**	**1 797 700**	**23%**	**5 964 655**
Autres	**543 250**	**393 130**	**328 670**	**1 265 050**	**74%**	**445 299**
Gap global	**6 594 340**	**25 016 112**	**35 566 578**	**67 177 030**		

Financement acquis par rapport à la contribution definie par le plan de financement par groupe d'acteurs

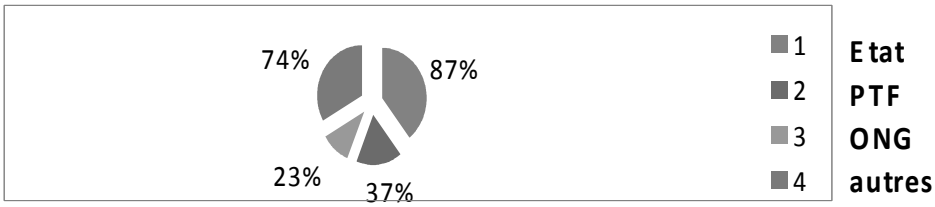

Répartition des parts relatives de financements acquis par groupe d'acteurs

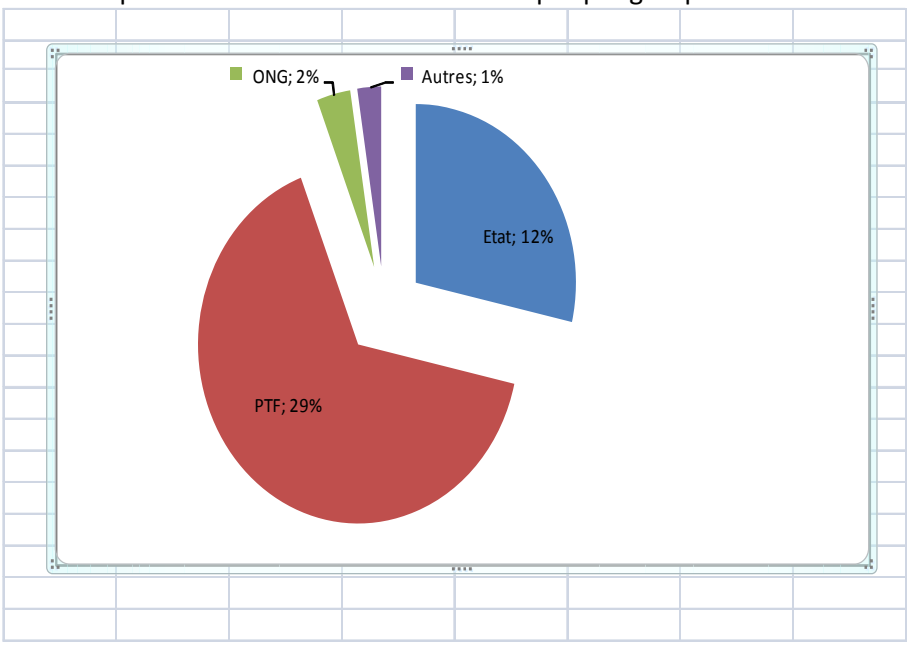

7. Tableaux de prévision des dépenses

8. Tableau de passage du budget-programme au budget-objet

10. Tableau de Planification annuelle comparée du PN-AEPA (OMD) et de la programmation 2009-2011 des Projets et Programmes (réalisations physiques et financières au prix courant)

Eau Potable

11. Tableau de Planification annuelle comparée du PN-AEPA (OMD) et de la programmation 2009-2011 des Projets et Programmes (réalisations physiques et financières au prix courant)

Assainissement

12. Tableau d’évolution du taux d’accès